cophan
ensemble pour l'inclusion

Montréal, le 11 décembre 2020

Monsieur François Bonnardel
Ministère des Transports
Édifice de la Haute-Ville
700, boulevard René-Lévesque Est
29e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Courriel : ministre@transports.gouv.qc.ca

Objet : Programme de soutien à la modernisation de l'industrie du transport par taxi : il faut mettre fin à la discrimination envers les personnes handicapées plutôt que l'amplifier!

Monsieur le Ministre,

Cet après-midi, nous sommes sortis choqués d'une présentation de l'application Zoompay. Cette application est développée par une entreprise québécoise basée à Montréal et permet le paiement de courses sans contact dans les taxis. Or, cette application comporte de nombreux problèmes d'accessibilité. L'équipe de cette entreprise semblait bien peu informée concernant les règles à respecter pour rendre leur application accessible et ainsi respecter nos droits reconnus par la Charte. Les dirigeants de l'entreprise ont démontré une ouverture intéressante à travailler avec nous en ce sens, en autant qu'ils aient à leur disposition les ressources nécessaires.

Nous tenons à porter à votre attention cette situation qui nous semble pour le moins déconcertante. Il est franchement étonnant qu'une telle application ait pu être développée, avec des fonds publics, sans qu'on s'assure de son accessibilité, violant ainsi l'esprit de la Charte. Cette situation est consternante sachant l'importance que vous dites accorder à l'accessibilité des transports pour les personnes handicapées. Vous êtes bien au courant de cette problématique dont nous avons fait état dans notre mémoire sur le projet de loi 17 et qui a également été abordée par plusieurs de nos membres dans leurs avis et mémoires lors de la présentation de cette Loi.

Monsieur le Ministre, votre ministère aurait dû informer l'entreprise de l'importance de rendre ses contenus accessibles et s'assurer que c'était bien le cas.

Monsieur le Ministre, nous sommes disposés à travailler avec vous pour que de telles aberrations ne se reproduisent pas.

Monsieur le Ministre, nous porterons également cette situation à l'attention de vos collègues M. Éric Caire et Mme Sonia LeBel, qui seront en mesure, nous n'en doutons pas, de compléter vos interventions dans ce dossier.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués,

Paul Lupien

Président de la COPHAN
présidence@cophan.org